



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ORDINAIRE DU SAMEDI 29 JUIN 2019 A ASNIERES (92)

Accueil des participants.

Le Président G.PRESTIA remercie tous les membres présents.

Il déclare la séance ouverte à 10H00.

PRESENTS

- Olivier ANGEVIN
- Odin ESTIENNE
- Jean-Pascal ROGISSART
- Lamy ROGISSART
- Frédéric HULOT
- Sébastien GILLES
- Grégory MAAKACI
- Salah KADDOUR
- Francis CONREUR
- Faisone GIOVANNI
- Christophe SPIRELLI
- Alain RELUQUER
- Dragona de CESPEDES
- William de CESPEDES
- Jean-Claude RENARD
- Hugo KANCEL
- Xavier SEVERIN
- Thierry ROSAY
- Jocelyne LAURENT
- Sébastien LAURENT
- Alain ZIDERMAN
- Alain ZETOON
- Jean-Michel JACQUEMONT
- Marlon CHERIEF
- Philippe CANTAMESSI

- Marc GUERIN
- Sciortino Teresa

COMITE DIRECTEUR

- G.PRESTIA Président de l'AFMT, Sam BERRANDOU (Vice-Président), Marc GUERIN (Médecin Fédéral), SAM Berrandou (Responsable Technique National), Olivier ANGEVIN (Président club Nak Muay Thai Gym), Teresa SCIORTINO (Présidente club Team Prestia Muay Thai), Jean Claude RENARD (Trésorier National), Nasser BISIKRI (Président club Ask Boxing Asnières), Hugo KANCEL (Responsable Commission Disciplinaire), FRANCIS CONREUR (Président Ligue HAUT DE FRANCE), Frédéric HULOT (Président Ligue OCCITANIE), Jean-Michel JACQUEMONT (Président Ligue CENTRE-VAL DE LOIRE), Jean-Pascal ROGISSART (Président Ligue GRAND EST), Thierry ROSAY (Président Ligue NORMANDIE) .
- Philippe CANTAMESSI

DESIGNATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE ET DES ELECTIONS

Les personnes désignées pour représenter la commission de contrôle n'ont pu se déplacer. Le Médecin Fédéral, Marc GUERIN, propose à l'assemblée que la secrétaire de l'AFMT soit désignée pour vérifier le quorum. Monsieur Olivier ANGEVIN propose également son aide. Aucun membre de l'assemblée ne s'oppose.

Après vérification, il est constaté que le quorum est atteint.

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2019.

Aucun commentaire n'est formulé.

Voté à l'unanimité.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 Juin 2019 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Aucun commentaire n'est formulé.

Voté à l'unanimité.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

- L'Assemblée Générale de l'AFMTBT se compose de membres avec voix délibérative qui sont les représentants des ligues AFMTBT et donc les représentants de l'ensemble des associations sportives affiliées et à jour de leurs cotisations dans les secteurs géographiques concernés.
- Chaque ligue dispose à l'Assemblée Générale de l'AFMTBT d'un représentant élu (Président de ligue) au Comité Directeur de la ligue (ou du Comité Régional) concernée.

Le Président de ligue AFMTBT peut se faire représenter par un autre membre du Comité Directeur de la ligue (ou du Comité Régional) concernée. Il donne donc « Pouvoir » soit à un :

- Membre du Comité Directeur de la ligue (ou du Comité Régional),
- Président de club de la ligue (ou du Comité Régional) concernée.

En cas d'impossibilité d'une ligue d'avoir un membre représentant la ligue à l'assemblée générale de l'AFMTBT, le président de la ligue (ou du Comité Régional) peut donner « Pouvoir » au représentant :

- D'une autre ligue (ou du Comité Régional) affilié AFMTBT,
- Du Comité Directeur de l'AFMBT

Les représentants des ligues (ou du Comité Régional) AFMTBT affiliées sont désignés lors de l'assemblée générale de la ligue (ou du Comité Régional) AFMTBT concernée.

Les associations sportives affiliées et à jour de leurs cotisations mais ne bénéficiant pas dans leur secteur géographique « région » d'une structuration en ligue (ou du Comité Régional) AFMTBT sont directement membres avec voix délibérative à l'Assemblée Générale de l'AFMTBT

Les associations concernées disposent à l'Assemblée Générale de l'AFMTBT en son Président de club d'un représentant élu.

Le Président de l'association concernée peut se faire représenter par un autre membre du Comité Directeur de l'association concerné. Il donne donc « Pouvoir » à son représentant pour l'Assemblée Générale de l'AFMTBT.

QUESTIONS DIVERSES

Augmentation de 2 € les licences ASPTT.

20 LICENCES POUR LA COMPETITION

7 LICENCE POUR L'AFFILIATION PAS DE DROIT EN COMPETITION JUSTE LOISIR

50 EUROS LICENCES CLASSE A pour le bon fonctionnement de nos championnats élite.

34 EUROS LA LICENCES ADULTE

29 EUROS LICENCES ENFANTS

Voté à l'unanimité.

Modification du règlement intérieur à l'unanimité

Modification des statuts à l'unanimité

Voté à l'unanimité.

Point sur la collaboration FASPTT / AFMT :

- Très bonne entente avec le staff de l'ASPTT.
- Possibilité de développer le Muay Thaï à l'international.
- Mise en place d'une équivalence du diplôme d'Instructeur Fédéral ASPTT.
- Projet de mise en place du BPJEPS discipline Muay Thaï.
- Projet de mise en place du DEJPS
- Création d'une section « Muay Thaï » au sein des clubs de l'ASPTT.

- Problème sur la communication via les réseaux sociaux : Certains clubs, licenciés, ..., annoncent des titres de champions du monde... Impossibilité de gérer tout ce que les personnes publient sur les réseaux sociaux, nous ne sommes pas responsables.

Point sur l'arbitrage :

- Mise en place lors d'une saison sportive plusieurs formations d'arbitrage.
- Les arbitres ne doivent pas commenter leurs décisions.
- Les arbitres doit avoir une tenue représentative

Voté à l'unanimité.

A été décidé à la réunion du comité directeur et voté en AG une mise en place de la commission technique enfin de proposer une nouvelle catégorie au sein de l'AFMT le classe D pour les adultes débutant moins de 5 combats.

Pour les cadets 2^{ème} année seront avec plastrons et casque, l'assaut libre autorisé.

Les Juniors 2^{ème} année assaut libre autorisé.

Une demande pour que nos éducatifs arrivent sur le ring avec le Mongkol pour effectuer le WAI Khru avant les combats a été évoqué.

Réponse du Président, lorsque l'on fait des journées de championnats ou de coupe et l'on reçoit 300 à 400 Nak muay éducatifs, il est tout simplement impossible de finir une journée convenablement au horaires qui nous sont repartis si les compétiteurs ne se présentent pas aux pieds du ring avec casque et plastron prêt à combattre, de même pour nos J/A qui sont présent avant l'arrivée des compétiteurs et partent bien après, il est impossibles au 5

équipes présentes de terminer encore plus tard pour que les Nak Muay puissent suivre le rituel.

Le président précis que ça ne dénature en rien de notre discipline, il faut continuer à faire le travail d'apprentissage dans nos clubs, les jeunes Nak muay auront tout le temps de s'exprimer par la suite dans les organisations privée ou organisé par les Ligues.

Le président précise qu'il n'y a aucun moyen de faire autrement, mais qu'il reste ouvert à toute vraie proposition qui pourrait nous aider avec les moyens que nous avons.

Le Président Jo PRESTIA remercie toutes les personnes pour leur présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Voté à l'unanimité.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE AFMT A 13H40

Secrétaire
Teresa Sciortino

Le Président
Jo.PRESTIA